

Become a Friend

LA SICILE

Baroque

Du 17 au 21 mars 2026

Preference

UN VOYAGE ORGANISÉ EN COLLABORATION AVEC LES AMIS DES MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

Située à la pointe sud-est de l'île, la Sicile baroque s'étend autour de Raguse et Syracuse dans des cités classées au patrimoine mondial de l'Unesco. C'est la région de prédilection du flamboyant baroque sicilien qui s'est développé au XVIIIe et au XVIIIe siècle, dans la vallée de Noto, entièrement reconstruite après le séisme de 1693. Santa Lucia al Sepolcro de Syracuse conserve l'incroyable toile du Caravage représentant l'ensevelissement de Sainte Lucie. À Noto, l'époustouflant palais Castelluccio vient d'être restauré. À Scicli, antique cité séculaire, arabe et normande, le schéma urbain se partage entre les quartiers médiévaux et le centre baroque. De magnifiques découvertes artistiques à faire de cathédrales en palais dans un cadre naturel ravissant entre mer et montagnes !

LES POINTS FORTS DE CE VOYAGE

VOLS

Les vols directs avec SN Brussels Airlines

VISITES

La découverte des merveilles baroques de la Sicile

LOGEMENT

Un hôtel historique à Syracuse

ACCOMPAGNEMENT

Un accompagnement depuis Bruxelles



CARTOGRAPHIE



VOTRE PROGRAMME

MARDI 17 MARS

BRUXELLES ✈ CATANE – SYRACUSE

Départ de Bruxelles (en fin de matinée) à destination de Catane, vol direct avec la compagnie SN Brussels Airlines.

Arrivée à l'aéroport de Catane en milieu d'après-midi. Accueil par votre guide locale.

Transfert au centre ville autour de la **Piazza Duomo** qui doit sa séduction aux édifices baroques qui l'entourent, à la façade de la cathédrale, un des chefs-d'oeuvre de Vaccarini, ainsi qu'à sa célèbre fontaine de l'Eléphant, symbole de Catane.

Visite du **Palazzo Biscari**.

Ce grand palais privé du XVIIIe s. dévoile de somptueuses salles rococo et une grande terrasse ornée de "putti", d'atlantes et de couronnes de fleurs sculptés par Antonio Amato, un maître du baroque.

Transfert à Syracuse.

Fondée au VIIIe s. av. J.-C. par des Corinthiens sur l'île d'Ortygie, la ville est classée au patrimoine mondial de l'Unesco comme haut lieu à la fois de l'Antiquité grecque et du baroque.

Installation, dîner et nuit à l'hôtel Palazzo Artemide 4*.





MERCREDI 18 MARS

SYRACUSE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Découverte du **parc archéologique de Neapolis**, la Syracuse antique qui s'étend sur une éminence au nord de la ville.

Visite du **Teatro Greco**, l'un des plus grands théâtres de l'Antiquité.

Conçu par l'architecte grec Damacopos, au Ve siècle av. J.-C., il fut ensuite agrandi par Hiéron II. Il a la particularité d'avoir été essentiellement creusé dans la roche. Certaines tragédies d'Eschyle furent jouées dans ce cadre magnifique qui accueille aujourd'hui des représentations classiques.

Promenade dans les **Latomies**, ces impressionnantes carrières de pierre que les architectes de Syracuse ont utilisées pour bâtir leurs édifices. Les immenses grottes servirent notamment de prisons. La latomie du Paradis est fascinante avec "l'oreille de Denys", allusion au dessin sinueux de l'intérieur.

Ensuite, visite du **Musée archéologique de Syracuse**.

On retiendra les sections consacrées aux colonies grecques ou héliénisées avec la Vénus Anadyomène, un Kouros funéraire provenant des fouilles de Mégara Hyblae, un buste féminin découvert à Syracuse et une Déesse trônant en marbre et terre cuite datant du VI e s. av. J.-C. Le musée accueille également le remarquable sarcophage d'Adelfia, trouvé dans les catacombes de San Giovanni qui date du IVe s.

Visite de **la basilique de Santa Lucia al Sepolcro** et des **catacombes**.

La basilique se dresse à l'endroit où sainte Lucie a été martyrisée en 303. De style byzantin, elle a été remaniée au XIIIe s. comme en témoignent le portail et les trois absides, et pour la plus grande part au XVe s. C'est pour cette église que le Caravage a peint L'Enterrement de sainte Lucie qui a retrouvé sa place au-dessus du maître-autel. Au VIe s., une église souterraine a accueilli un réseau de catacombes. Le site conserve un cycle de fresques du VIIIe s. représentant les quarante martyrs de Sébaste.

Déjeuner libre.

Promenade dans **l'île d'Ortigie** avec son époustouflante **Piazza del Duomo** entourée d'imposants palais baroques, tels les **Palazzi Beneventano del Bosco** et **del Senato**.

La promenade débute par le **Temple d'Apollon**, le plus ancien temple dorique de Sicile, le plus impressionnant aussi, vu la taille des colonnes et des chapiteaux encore visibles.

La **via della Maestranza** est bordée de beaux palazzi baroques, comme le **Palazzo Impellizzeri** avec ses balcons aux lignes sinueuses et ses têtes en ronde-bosse ou l'imposant **Palazzo Romeo Bufardecì**. Sur la **Via Vittorio Veneto**, le **Palazzo Mezio Blanco** présente une curieuse console en forme de griffon.

A l'extrême pointe de la presqu'île se dresse le **Castello Maniace**, de structure souabe. Il porte le nom du général byzantin qui reprit, en 1038, la ville aux Arabes.

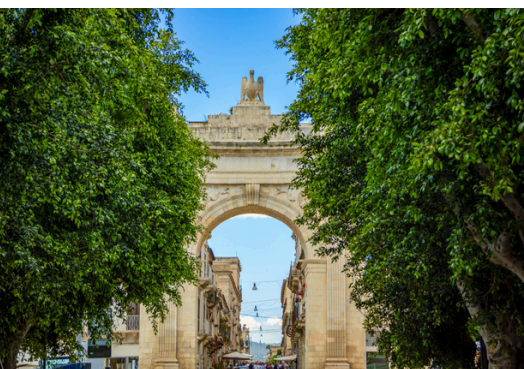
Visite du **Duomo**.

Son architecture raconte l'histoire de Syracuse. Les puissantes colonnes doriques du flanc latéral gauche du bâtiment et de la nef centrale témoignent du temple du VI^e s. av. J.-C. que le tyran Gélon avait dédié à Athéna. Transformé en église par les Byzantins au VII^e s., l'édifice devint mosquée durant la période arabe puis à nouveau église sous les Normands avec quelques mosaïques pour en témoigner, avant d'être un glorieux exemple de l'architecture religieuse du baroque sicilien avec la somptueuse façade d'Andrea Palma.

À l'extrémité sud de la Piazza, on peut admirer la façade rococo de Santa Maria alla Badia qui accueille le Martyre de sainte Lucie de Diodato Guinaccia du XVI^e s. et non loin, la Fontaine Aretusa dont les eaux jaillissent depuis l'antiquité.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuit.





JEUDI 19 MARS

SYRACUSE – NOTO – SYRACUSE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Noto**. (39km)

La superbe architecture baroque de Noto à la subtile couleur dorée donne la sensation d'un décor de théâtre avec de majestueux palais qui alternent avec des églises coiffées de somptueuses coupes. Le rattachement de la ville au patrimoine mondial de l'Unesco a permis un impressionnant travail de restauration.

Promenade dans le **Corso Vittorio Emanuele** avec un arrêt à l'église **San Carlo al Corso** qui abrite peintures et fresques de Carasi, en passant devant le **Palazzo Ducezio** aux belles arcades.

Visite du **Duomo**, dédié à San Nicolò.

Première église à avoir été reconstruite après le séisme de 1693 par Gagliardi, le Duomo a subi en 1996 l'effondrement de sa coupole. Ce qui explique la coupole actuelle néo-classique, les portails d'inspiration néo-Renaissance ainsi que la décoration intérieure. Au sommet d'un spectaculaire escalier à trois volées, encadrée par deux clochers, sa façade a retrouvé toute sa splendeur.

Visite du **Palais Nicolaci Villadorata** aux six balcons exubérants, ornés d'angelots, de cheveux, de sirènes et de lions.

A l'intérieur, les salons peints à fresque sont luxueux, comme le somptueux Salone da Ballo, et offrent de belles vues sur la ville.

Déjeuner libre.

Visite du **Palais Landolina**.

Construit en 1730 sur l'ordre de Francesco Landolina, marquis de Sant' Alfano, cet élégant palais baroque évoque davantage le néoclassicisme par ses lignes et sa sobriété.

Départ pour **Tellaro**, aux alentours de Noto, pour visiter la **Villa Romana**.

Cette villa du IVe s. donne à voir un ensemble exceptionnel de mosaïques dont les tesselles de petites dimensions rendent les mouvements, les crinières d'animaux, la transparence de l'eau, les expressions des personnages avec une précision remarquable. Un long couloir a été dégagé avec des décorations aux motifs géométriques et floraux, des mosaïques représentant des scènes de chasse, de banquet, la danse d'un satyre avec une prêtresse...

Retour à Syracuse. Dîner et nuit.

VENDREDI 20 MARS

SYRACUSE – MODICA – SCICLI – RAGUSE – SYRACUSE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **Modica**. (77km)

Le relief tourmenté de Modica, accrochée aux parois d'un canyon karstique, en fait la plus spectaculaire des villes du Triangle baroque, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. La ville haute est dominée par le château des puissants comtes de Modica, tandis que la ville basse s'organise le long du Corso Umberto Ier. L'escalier de San Giorgio relie les deux parties.

Visite de **San Giorgio**.

Ce joyau du baroque s'élève sur trois niveaux rythmés de colonnes. Au-dessus du maître autel, se dresse le polyptyque de Bernardino Nino (XVIIe s.) représentant la vie de Jésus. Dans une chapelle de droite, l'Assomption de Filippo Paladini s'apparente à l'œuvre du Caravage.

Continuation vers **Scicli** en longeant la vallée de San Bartolomeo.

Bastion arabe, Scicli devint cité royale normande. Après le séisme de 1693, façades et églises baroques émergèrent au milieu de la cité en ruine au bord de la colline San Matteo, percée d'habitations troglodytiques.

La Piazza Italia est dominée par l'église **San Matteo** perchée sur la colline. Elle est entourée par l'église **Sant'Ignazio** et le **Palazzo Fava**, dont les corbeaux sculptés retracent des épopées chevaleresques. Non loin, le **Palazzo Beneventano** présente ses consoles sculptées d'êtres fantastiques et des figures de Maures en mascarons.

Départ pour **Raguse**. (29km)

Fondée dans l'Antiquité sous le nom de Hybla Heraia lorsque les Sicules s'enfoncèrent dans l'arrière-pays pour échapper aux colons grecs, Raguse, classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, est divisée en deux et offre un double visage.

Délaissant la **Ragusa Superiore** bourgeoise, nous gagnerons **Ragusa Ibla**, la vieille ville où se retrancha l'ancienne noblesse féodale.

Déjeuner libre.





Visite du **Duomo di San Giorgio**.

L'immense façade étonne avec ses trois ordres de colonnes et ses deux ailes surmontées de volutes au sommet d'un escalier monumental pour en souligner la théâtralité. L'intérieur renferme une série de peintures de différentes époques dont une Vierge en majesté du XVIe s.

Ragusa Ibla comprend plusieurs palais baroques remarquables tel le **Palazzo La Rocca** avec ses portraits de personnages truculents, le **Palazzo Arezzo di Trifetti** dont on peut visiter l'intérieur élégant. (HiRagusa)

Le corso XXV Aprile mène à l'**église San Giuseppe** ornée de colonnes corinthiennes et à **San Giorgio Vecchio** qui a conservé un splendide portail gothique catalan représentant saint Georges à cheval.

La promenade se termine dans un délicieux jardin public du XIXe s., **Giardino Ibleo**, qui accueille l'**église de Sant'Agata ai Cappuccini**. Elle renferme un triptyque de Pietro Novelli représentant l'Assomption de la Vierge.

Retour à Syracuse. (93km)

Dîner et nuit.

SAMEDI 21 MARS

SYRACUSE – CATANE ✈ BRUXELLES

Petit déjeuner à l'hôtel.

Visite de la **Galleria- Regionale di Palazzo Bellomo** qui accueille le joyau de sa collection Renaissance, L'Annonciation d'Antonello de Messina.

Déjeuner libre.

Départ pour l'aéroport de Catane. Arrivée à l'aéroport et formalités d'enregistrement.

Envol à destination de Bruxelles. Arrivée à Bruxelles dans la soirée.

– FIN DE VOTRE SEJOUR –

HEBERGEMENT

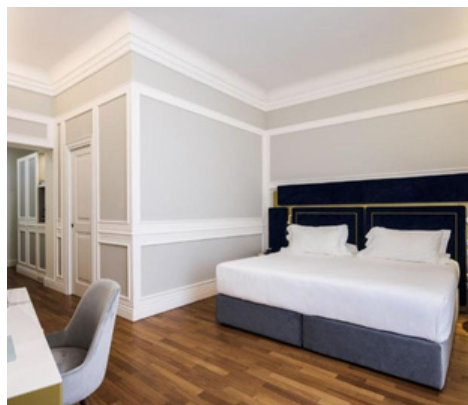
PALAZZO ARTEMIDE 4*



HERBEGEMENT D'EXCEPTION

NOMBRE DE NUITEES : 4

L'hôtel, fondé en 1880, est niché dans le centre d'Ortigia, entre la cathédrale et le palais de l'archevêque, et donne sur la Piazza Minerva, parmi les anciennes colonnes doriques du Temple d'Athéna, et la rue principale du centre historique de Syracuse.



REMARQUES IMPORTANTES

Pour participer à ce voyage, les citoyens belges doivent être en possession d'une **carte d'identité en cours de validité**.

Attention, les visites des centres historiques et des sites se font à pied et demandent donc une bonne aisance de mobilité.

Les photos sont présentées à titre illustratif et sont non contractuelles.

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS

- | | |
|--|--|
| ☐ PRESTO JUSQU'AU 31/10 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.695 € |
| ☐ A PARTIR DU 01/11 | PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.850 € |
| ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : | 750 € |

CE PRIX COMPREND

-  Les vols internationaux avec la compagnie régulière BRUSSELS AIRLINES, en classe économique
-  Les transferts en bus climatisé
-  Le logement en chambre double et les petits déjeuners dans l'hôtel mentionné (ou similaire)
-  La demi-pension telle que mentionnée dans le programme
-  Les visites, droits d'entrées et excursions prévues au programme
-  Le forfait boissons lors des dîners (½ eau minérale, ¼ vin)
-  La visite privée du Palais Biscari
-  Les audio-guides
-  Les services d'un guide local parlant français
-  L'accompagnement des Amis des Musées
-  Les taxes d'aéroport (à ce jour : ± 86,12 € sous réserve de modification de la compagnie aérienne)
-  La prime du Fonds de Garantie
-  Les taxes de séjour
-  La TVA

CE PRIX NE COMPREND PAS

-  Les boissons, les différents pourboires et les dépenses personnelles
-  Les déjeuners
-  Les droits de photos et de vidéo éventuels sur les sites
-  Les assurances

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 11-08-2025

Becôme a Friend

BULLETIN D'ADHESION OU RENOUVELLEMENT

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettres capitales) et choisissez votre catégorie

NOM : _____ PRENOM : _____

NOM : _____ PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 1 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ENFANT 2 : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL : _____

☐ JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE

☐ JE SOUHAITE RENOUVELER MA CARTE DE MEMBRE

Type d'adhésion	Détail	Cotisation annuelle	Ordre permanent
☐ Adhérent	Jeune	€ 20	€ 18
☐	Individuel	€ 50	€ 45
☐	Couple (2 cartes)	€ 75	€ 70
☐ Famille	2 parents (gd parents) + 2 enfants < 18 ans	€ 85	€ 80
☐ Bienfaiteur	Individuel	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes)	€ 150	€ 140
☐ Duo	Titulaire + invité à chaque visite	€ 200	€ 190
☐ Protecteur	Individuel	€ 100 + € 150 don	€ 90 + € 150
☐	Couple (2 cartes)	€ 150 + € 150 don	€ 140 + € 150

* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Fait à _____, le _____ SIGNATURE POUR ACCORD : _____



INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LA SICILE BAROQUE, DU 17 AU 21 MARS 2026

Je, soussigné (e),

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ LOCALITE : _____

TELEPHONE : _____ GSM 1 : _____ GSM 2 : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 1) : _____

ADRESSE E-MAIL (PASSAGER 2) : _____

RESERVE _____ PLACE (S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

DONNEES PASSAGER N°2 (en lettres capitales telles que mentionnées sur le document d'identité)

NOM : _____ PRENOM : _____ M./ Mme / Melle (barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

N° DE CARTE D'IDENTITE : _____

DATE D'EMISSION : _____ DATE D'EXPIRATION : _____

TYPE DE CHAMBRE: ☐ DOUBLE (1 LIT) ☐ TWIN (2 LITS) ☐ DOUBLE (à partager) ☐ SINGLE

LE PRIX*

☐ PRESTO JUSQU'AU 31/10 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.695 €

☐ A PARTIR DU 01/11 PAR PERS. EN CHAMBRE DOUBLE : 2.850 €

☐ LE SUPPLEMENT SINGLE : 750 €

*Taxes d'aéroport incluses - sous réserve de modification par la compagnie aérienne

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT:

LA SICILE BAROQUE, DU 17 AU 21 MARS 2026

OPTION : ASSURANCE (XPLORASSUR)

ANNULATION (HORS COVID)

PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE EPIDEMIES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID)

PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PAIEMENT

UN ACOMPTE DE 30% est payable à la réservation.

Si vous souscrivez à l'assurance, merci de bien vouloir ajouter le montant total de la prime d'assurance aux 30% d'acompte.

Le solde du dossier est payable au plus tard pour le : **17 février 2026**

Compte bancaire KBC au nom de Travel Team S.A.

IBAN : BE92 7440 6349 9223

SWIFT/BIC : KREDBEBB

REFERENCE : SICILE - D.3941

En cas de paiement par carte de credit, seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées.

Par la présente, je souscris un contrat de voyage à forfait selon les conditions particulières de vente de Travel Team Consult & Représentative S.A. (ci-joint) et selon les conditions générales de vente de la commission de litiges voyages à forfait (disponible à la demande avec le formulaire d'information standard B).

En cas de souscription à l'assurance, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat.

J'autorise Preference - Travel Team consult & représentative S.A. à utiliser mes données personnelles du présent formulaire pour le bon suivi de mon inscription au voyage et j'accepte d'être tenu informé des différents produits ou promotions par email et/ou par poste.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE POUR ACCORD :

A renvoyer chez :

Preference - Travel Team (Lic. A 1652)

Rue des Francs 79, boîte 4 - 1040 Bruxelles

Lundi au vendredi : 9h - 17h (sur rendez-vous)

Tel : 02/647 30 00

info@preference.be | www.preference.be

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®
www.gfg.be

01/07/2018

Lic Cat A 1652



Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

FORMULE « ANNULATION » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

✓ ANNULATION DE VOYAGE

✓ BAGAGES

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.